

Rapport public Parcoursup session 2021

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Bordeaux-Aquitaine (CREPS) - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21272)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2021.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21272)	Jury par défaut	Tous les candidats	4	94	8	12	0
CREPS Bordeaux-Aquitaine - antenne de Soustons - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (27153)	Jury par défaut	Tous les candidats	3	94	12	14	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) proposé par le CREPS de Bordeaux peut se dérouler sur deux sites : à Talence (Gironde) ou à Soustons (Landes). Dans les deux cas, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS. Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux (<http://www.creps-aquitaine.fr/>).

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Pour entrer en formation :

- Vous êtes titulaire du BNSSA, avec production de l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Vous êtes titulaire du PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) assorti de la mise à jour de la formation continue.
- Vous avez une pratique sportive régulière et un bon niveau technique en natation.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS de Bordeaux - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21272):

Le BPJEPS AAN nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.

UC4 : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux (<http://www.creps-aquitaine.fr/>).

CREPS Bordeaux-Aquitaine - antenne de Soustons - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (27153):

Le BPJEPS AAN nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants.

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.

UC4 : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.

Attention, il s'agit d'une formation en alternance. Le candidat doit donc proposer une structure d'alternance en lien avec la formation demandée et répondant au cahier des charges du CREPS.

Pour plus d'informations, contacter le département Formation du CREPS de Bordeaux (<http://www.creps-aquitaine.fr/>).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour rappel, la formation n'est accessible que sous les conditions suivantes :

- Des exigences préalables requises afin de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) : https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_consolidees_bpjeps_aan_4uc_180621.pdf

Le(la) candidat(e) doit :

- **être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent**, assorti de la mise à jour de la formation continue ;

- **produire un certificat médical de non contre-indication** :

o à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ;

o et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis.

Le certificat médical est établi conformément au modèle figurant en annexe IV-A. Il est daté de moins de trois mois au jour du déroulement de test préalable. Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. - être admis à l'examen du **brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)** et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis,

- **satisfaire au test technique suivant** :

Test technique préalable à l'entrée en formation : Le(la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant lié à sa pratique personnelle : parcourir une distance de 800 mètres nage libre réalisé(e) en moins de 15 minutes*.

- **La satisfaction aux critères de sélection suivants** :

a) Cohérence du projet professionnel et motivation

b) Un degré de pratique personnelle dans le sport concerné

c) Proposer une structure d'alternance

d) Aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite.

Il est important de rappeler que **la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive** des candidats Parcoursup.

+++++

L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS de Bordeaux dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

On observe un manque de préparation des candidats aux épreuves physiques et une méconnaissance de ce qu'est le métier d'éducateur/animateur sportif. Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet de formation, se préparer davantage aux formations aux métiers du sport. La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif ;
- Se préparer aux TEP de la mention/option ;
- Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport (diplômes fédéraux, PSC1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP, ... en fonction des textes réglementaires de la formation) ;
- S'informer sur les finalités et l'organisation de la formation.
- S'informer et se préparer aux épreuves de sélection en rapport avec la formation.
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure (ex : club) ou des missions d'encadrement en lien avec le diplôme visé ;
- Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance ;

Les candidats doivent porter davantage d'attention à la rédaction de leur lettre de motivation et être attentifs aux éléments rapportés par leur établissement d'origine.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français		Bulletin de 1ère et de terminale.	Important
	Notes d'EPS		Bulletin de 1ère et de terminale / résultat de la dernière classe fréquentée.	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle ou dans l'expression écrite.	Expression et orthographe	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités.	Très important
	Qualité de l'expression orale	Expression et participation	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Entretien de sélection.	Très important
	Méthode de travail	Organisation - sérieux	Champ « méthode de travail » de la fiche avenir	Important
Savoir-être	Autonomie dans le travail	Organisation - sérieux	Champ « autonomie » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Important
	Implication Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe.	Investissement	Appréciation des professeurs et du conseil de classe à partir des bulletins de scolarités. Champ « capacité à s'investir » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec la prise en compte d'une	Motivation et cohérence du projet professionnel. Connaissance de la formation avec la prise en compte d'une	Projet de formation motivé. Entretien de sélection.	Essentiel

	structure professionnelle dans le cadre de l'alternance.	structure professionnelle dans le cadre de l'alternance		
	Maîtrise des exigences de la formation		Rubrique « activités et centres intérêts » Dossier établissement. Entretien de sélection. Épreuves sportives.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club	Pratique personnelle d'une ou plusieurs disciplines sportives Pratique sportive dans un club en rapport avec la formation souhaitée	Rubrique « activités et centres intérêts ». Dossier établissement. Entretien de sélection.	Très important
	Engagement citoyen	Investissement associatif et sportif.	Champ « engagement citoyen » de la fiche avenir. Entretien de sélection.	Important

Signature :

GERARD BAUDRY,
 Directeur de l'établissement Centre de Ressources,
 d'Expertise et de Performance Sportive Bordeaux-Aquitaine
 (CREPS)